

Séance du Conseil Municipal du 26 Février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six Février, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Gilles COUTREAU, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle LAPALU, Mme Martine DE LA MARE, Mr Bruno AUZENEAU, Mme Christine BRILLI, Mr Patrick BURAN, Mme Gisèle COUTREAU, Mr Didier ESCADÉ, Mr Daniel FONTENEAU, Mme Sylvie PETIT.

Ont donné pouvoir : Mr Christian BOURA à Mme Gisèle COUTREAU
Mme Sophie JOUINI à Mme Isabelle LAPALU

Etaient absents: Mme Catherine BESSON, Mr Vincent FERNANDEZ DE CASTRO, Mr Christian MAHÉ.

Mme Gisèle COUTREAU est nommée secrétaire

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 Décembre 2018

N° 1- Vote du Compte Administratif 2018- Budget du Port de Richard

Ce document présente un excédent de clôture de fonctionnement de 6 387.81 €

Ce qui amène l'affectation de résultats suivante qui sera reprise au BP 2019: au 001 « excédent reporté » 6 387.81 € en fonctionnement

Après avoir délibéré, sous la présidence de Mr Daniel FONTENEAU, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le compte administratif 2018 et son affectation de résultat.

N° 2- Approbation du compte de gestion 2018- Budget du Port de Richard :

Le Maire constate que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Il propose donc au Conseil Municipal de donner quitus de la gestion pour l'exercice 2018 au Receveur de la Commune, Mr HOGREL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition du Maire.

N° 3 –Vote du Compte Administratif 2018 – Budget de la Commune :

Ce document présente un excédent de clôture de fonctionnement de 218 393.38 €, un excédent d'investissement de 56 335.83 € et 23 700 € de reste à réaliser.

Ce qui amène l'affectation suivante qui sera reprise au BP 2019: au 002 « excédent reporté » 218 393.38 € en fonctionnement, et au 001 « excédent reporté » 56 335.83 € en investissement.

Le Maire apporte des précisions : dans l'ensemble, pour la section de fonctionnement, les crédits ouverts ont été respectés. Pour la section d'investissement : les travaux dans les bâtiments (sanitaires handicapés dans la salle des fêtes et la salle de réunions, les portes de la mairie) l'acquisition de matériel pour les services techniques et informatique pour le service administratif, l'installation d'un bache défense incendie au Phare, la réfection de la cale au Phare, le remplacement de l'horloge de l'église ont été réalisés. Le projet des panneaux signalétiques doit être revu selon les prescriptions du Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, sous la présidence de Mr Daniel Fonteneau, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2018 et son affectation de résultat.

N°4- Approbation du compte de gestion 2018 – budget de la Commune :

Le Maire constate que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

Il propose donc au Conseil Municipal de donner quitus de la gestion pour l'exercice 2018 au Receveur de la Commune, Mr HOGREL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

N°5- Indemnités des élus :

Le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la note d'information 1801133C suivant le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 et à compter du 1^{er} Janvier 2019, l'indice terminal de l'échelle indiciaire servant de référence au calcul des indemnités des élus est modifié.

Les indemnités doivent être calculées en référence à l'indice terminal 1027.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer l'indice terminal au calcul des indemnités des élus.

N° 6- Promesse de bail avec Photosol

Le Maire rappelle le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de Pontac et fait part au conseil municipal d'une proposition de promesse de bail de la société Photosol Développement.

Elle est consentie pour une durée initiale de trois ans, prolongeable d'une année. Elle s'éteindra de plein droit à la signature du bail emphytéotique ou à la non réalisation d'une des conditions suspensives. Le Maire précise que ce document a été vérifié par le service juridique de notre assurance et qu'aucune observation particulière n'a été signalée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de panneaux photovoltaïques et autorise le Maire à signer la promesse de bail avec la Ste Photosol Développement et les pièces afférentes à ce dossier.

N° 7- Procédure d'aliénation de bien sans maître

Le maire rappelle le déroulement de la procédure d'aliénation de bien sans maître et propose au conseil municipal le lancement de cette démarche pour la parcelle C 349 sise à Pontac pour une contenance de 540m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour le lancement de la procédure d'aliénation de cette parcelle afin de pouvoir les incorporer dans le domaine communal et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

N° 8- Report du transfert eau/assainissement à la CDC de la Pointe du Médoc

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de la Communauté de Communes concernant le report du transfert de la compétence « eau/assainissement » au 1^{er} janvier 2026 et précise que les communes membres doivent délibérer en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- du refus d'exercer la compétence « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2020 et de reporter le transfert de l'exercice de ladite compétence au 1^{er} janvier 2026,
- d'autoriser le Maire à transmettre cette position au Président de la Communauté de Communes, afin de réunir les conditions de minorité de blocage.

La séance est levée à 22h10.

Suivent les signatures